

Fiche signalétique



Tungstène 2% électrode de soudure en cérium (EWCe-2)

(Veuillez vous assurer de faire parvenir cette fiche signalétique à la personne adéquate)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Tungstène 2% électrode de soudure en cérium (EWCe-2)
Utilisations	: Soudure et coupe des métaux.
Fournisseur/Fabriquant	: Astaras Welding Accessotires, 6901 Bryan Dairy Rd. Unit #160, Largo, FL 33777 Tel : (727) 546-9600 Fax : (727) 546-9699
Nom du responsable	: Services Réglementaires Atrion, Inc.
En cas d'urgence	: CHEMTREC, U.S. : +1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

2. Identification des dangers

État physique	: Solide.
Odeur	: Inodore.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. Éviter de respirer les poussières.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: La poussière ou la fumée du produit peut provoquer une irritation des yeux.
Effets chroniques potentiels sur la santé	
Effets chroniques	: Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le sang, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Aucune donnée spécifique.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles. Prolonged or repeated contact may cause skin irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Tungstène	7440-33-7	98
Oxyde de cérium	1345-13-7	<2

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Tungstène	7440-33-7	98
Cerium oxide	1306-38-3	<2

Mexique

Classification

Nom	Numéro NU	DIVS	H	F	R	Spécial	Numéro CAS	%
Tungstène	Non réglementé.	-	1	1	0		7440-33-7	98
Oxyde de cérium	Non réglementé.	-	0	1	0		1345-13-7	<2

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Le personnel médical doit contacter le Centre Anti-Poison.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : Les arcs de soudage ou les étincelles peuvent mettre feu aux combustibles. Référez-vous au ANSI Z49.1 "SAFETY IN WELDING AND CUTTING" publié par le American Welding Society pour la lutte contre les incendies et des informations sur la protection durant le soudage.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire.
- Entreposage** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Nom du produit

Tungstène

Limites d'exposition

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s).

TWA: 5 mg/m³ 10 heure(s).

Émanations de soudage

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Particule.

Canada

Nom du produit

Tungstène

Limites d'exposition

CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).

8 hrs OEL: 5 mg/m³, (as W) 8 heure(s).

15 min OEL: 10 mg/m³, (as W) 15 minute(s).

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s).

STEL: 10 mg/m³ 15 minute(s).

Émanations de soudage

ACGIH TLV (Canada).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Particule.

Mexique

Nom du produit

Tungstène

Limites d'exposition

NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000).

LMPE-CT: 10 mg/m³, (as W) 15 minute(s).

LMPE-PPT: 5 mg/m³, (as W) 8 heure(s).


Émanations de soudage

ACGIH TLV (États-Unis).

TWA: 5 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Particule.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.
- Mesures techniques** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Yeux** : Portez des casques et des protections de visage avec des lentilles filtrantes appropriées. Prévoyez des écrans de protection et des lunettes de soudage, s'il y a lieu, pour protéger les autres. Consultez le ANSI Z49.1
- Peau** : Utilisez des protections pour la tête, la main et le corps afin d'éviter les blessures à cause des arcs de radiation, des étincelles et par choc électrique. Consultez le ANSI STD Z49.1
- Respiratoire** : Un appareil respiratoire approuvé par NIOSH doit être utilisé lorsque les concentrations de poussières et de fumées dans l'air dépassent les limites autorisées pour le Thorium, le Tungstène ou autres matériaux de soudure. Utilisez un appareil respiratoire approuvé par NIOSH lorsque vous soudez dans des espaces confinés. Toutes les exigences contenues dans le 29 CFR 1910.134 doivent être satisfaites. Dans des conditions d'expositions extrêmes, lorsque les concentrations dans l'air dépassent la protection offerte par un appareil purificateur d'air, utilisez un appareil à adduction d'air à pression positive. Les normes appropriées en matière de protection respiratoire (telles que 29 CFR 1910.134 and Z49.1) doivent être consultées.
- Mains** : Gants de cuir.
- Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** :
- 
- HMIS Code/Équipement de protection individuelle** : X
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide.
- Couleur** : Gris.
- Odeur** : Inodore.
- Point de fusion/congélation** : <3400°C (<6152°F)
- Densité relative** : >18.5
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Polymérisation Dangereuse** : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Incompatible avec certain acides forts et les comburants forts.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Résultat	Exposition
Tungstène	Rat	5 g/kg	DL50 Intra-péritonéal	-
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.			
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.			
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.			
Yeux	: La poussière ou la fumée du produit peut provoquer une irritation des yeux.			

12 . Informations écotoxicologiques

- Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

- AERG** : Non applicable.
- Informations réglementaires**
- DOT/ TMD / Mexique IMDG/ IATA** : Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS

: Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis

: TSCA 8(a) PAIR: Tungstène

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Tungstène

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers

Tungstène: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État

: **Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut:** Aucun des composants n'est répertorié.

Connecticut - Inspection des substances dangereuses: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances en Floride: Aucun des composants n'est répertorié.

Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques: Aucun des composants n'est répertorié.

Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques: Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement en Louisiane: Aucun des composants n'est répertorié.

Déversement dans le Massachusetts: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dans le Massachusetts: Les composants suivants sont répertoriés:
Tungstène

Michigan - Matériel critique: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le Minnesota: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans le New Jersey: Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène

Déversement dans le New Jersey: Aucun des composants n'est répertorié.

Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques: Aucun des composants n'est répertorié.

New York - Substances dangereuses à effets aigus: Aucun des composants n'est répertorié.

Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Les composants suivants sont répertoriés: Tungstène

Substances dangereuses dans le Rhode Island: Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

Californie prop. 65: Aucun produit n'a été trouvé.

Canada

SIMDUT (Canada)

: Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

15 . Informations réglementaires

Listes canadiennes : Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : **Inventaire du Canada**: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :



Réglementations Internationales

Listes internationales : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

ÉVALUATION DU DANGER

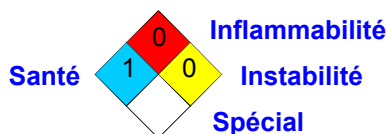
Santé	*	1
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X

4- Extrême
 3- Sévère
 2- Modéré
 1- Faible
 0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Références

: ANSI Z400.5, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994.

Date d'édition : 05/01/2008

16 . Autres informations

Date de publication : 08/15/2006
précédente
Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.